



Procédure de doléance de Rigpa

Nous nous sommes engagés à créer un environnement propice à la confiance, pour que chacun puisse sans crainte faire des observations, exprimer ses difficultés et témoigner de comportements non éthiques.

Procédures pour exprimer des difficultés ou des doléances et résoudre les problèmes.

Toute action que vous entreprendrez pour résoudre des difficultés vous concernant ou les porter à la connaissance d'autrui dépendra de la gravité du problème rencontré, de son urgence et de vos attentes dans le cadre de cette démarche.

Les options proposées peuvent revêtir un aspect informel ou aller jusqu'à une véritable démarche formelle. *Il n'est pas nécessaire de suivre un ordre précis, vous pouvez commencer par n'importe quelle étape.*

Résoudre les problèmes d'une manière informelle

Parler avec une personne

Si vous avez besoin d'aide pour résoudre un problème, rapprochez-vous d'une personne que vous respectez, ce peut être le directeur d'un centre, un étudiant qui vous soutient ou un instructeur. La possibilité d'en parler d'une manière confidentielle et de réfléchir à une solution peut suffire dans certains cas. Vous pouvez demander à une autre personne de vous accompagner si vous ne voulez pas le faire seul.

Si cela vous semble approprié, vous pouvez réfléchir à des solutions possibles. Essayez d'exprimer aussi clairement que possible ce qui serait une solution satisfaisante *pour vous*.

Il vaut mieux exposer les problèmes d'une manière ouverte et sans tarder, que de les réprimer. Si vous ne savez pas à qui parler, vous pouvez contacter le directeur national ou un instructeur qui pourra vous conseiller sur cette démarche.

Impliquer l'équipe nationale

Si parler ne résout pas le problème ou si quelque chose est difficile à résoudre, vous pouvez rencontrer une personne de l'équipe nationale ou lui écrire. La personne qui s'occupera de votre doléance doit être neutre, elle ne doit donc pas être impliquée dans la situation évoquée. Ce pourrait être un directeur national, un membre du bureau ou un directeur de centre de retraite.

Dans votre lettre ou lors de votre demande de rendez-vous, informez-nous des démarches que vous avez déjà engagées, si c'est le cas.

Solutions possibles

En cas de conflit avec une ou plusieurs personnes, vous pouvez solliciter une pratique de réconciliation pour résoudre le problème ensemble. Cela dépend bien sûr de l'accord de l'autre personne pour y participer. Les documents sur la pratique de réconciliation et la résolution des conflits se trouvent en bas de ce document.

Vous pouvez demander à quelqu'un de vous accompagner si vous ne voulez pas le faire seul.

Si vous pensez qu'impliquer l'équipe nationale ne va pas vous aider, vous pouvez directement faire une requête formelle.

Requête formelle

Si vos tentatives pour résoudre le problème ne sont pas satisfaisantes ou si vous souhaitez que le problème soit traité plus formellement, si vous pensez qu'il s'agit d'un problème qui constitue une infraction à la Charte éthique, vous pouvez déposer une plainte formelle.

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous voulez faire, demandez conseil à une personne que vous considérez comme impartiale, ce peut être un instructeur, un membre de l'équipe nationale ou du conseil national de doléance.

Le conseil national

Les bureaux de chaque pays vont constituer un conseil de doléance. Le rôle principal de ce conseil est de recevoir les plaintes, d'enquêter et de conseiller des solutions d'une manière confidentielle,

juste, compatissante et impartiale. Il pourra également soutenir un membre qui s'apprête à parcourir les étapes en vue d'une résolution de difficultés.

Le conseil sera constitué d'au moins deux personnes qualifiées. Ses membres seront nommés par les adhérents de Rigpa, mais ils le seront également par le bureau.

Le conseil peut décider, au vu de la situation, de la meilleure façon de résoudre la doléance ou la plainte.

Le conseil fera un rapport annuel au bureau.

Comment déposer une plainte

Les plaintes formelles devront être écrites et adressées au conseil national. La lettre doit exposer clairement qu'il s'agit d'une plainte formelle. Si vous n'arrivez pas à écrire la lettre seul, vous pouvez demander l'aide d'un membre du sangha ou d'un ami. Ils peuvent aussi faire remonter le problème en votre nom. En France, vous pouvez écrire au conseil de doléance par courriel à grief@rigpa.fr

Votre plainte est confidentielle

Si vous déposez une plainte pour infraction à la Charte éthique, Rigpa fera tout son possible pour protéger votre confidentialité. Cependant, pour être sûr que l'enquête soit juste et appropriée, les détails de la plainte pourront nécessiter une rencontre avec les personnes concernées.

Votre plainte peut être anonyme

Vous pouvez soumettre un problème d'une manière anonyme. Nous souhaitons encourager un environnement ouvert, et dans ce sens, nous invitons chacun à s'exprimer afin de pouvoir prendre soin et de protéger tous les membres de notre communauté.

Rigpa fera de son mieux pour permettre à toute personne qui fait connaître un manquement ou dépose une plainte d'être protégée de tout rejet ou représailles de la part de quiconque agissant au nom de Rigpa.

Une fois que la plainte est reçue

Une fois que nous aurons reçu votre lettre, vous serez contacté et invité à collaborer lors des prochaines étapes de la résolution. Cette rencontre pourra se faire en personne ou en ligne, avec un ou plusieurs membres du conseil.

Vous pouvez inviter quelqu'un d'autre à cette rencontre si vous ne voulez pas y être seul.

La solution proposée vous sera envoyée par écrit, suivie d'une rencontre si vous le souhaitez.

Un conseil indépendant

Dans le cas où aucun conseil satisfaisant ne serait proposé par le sangha de Rigpa, un conseil indépendant est disponible. Pour le moment, il est constitué de deux enseignants seniors occidentaux du Bouddhisme, qui ne sont pas liés au sangha de Rigpa.

Le but de ce conseil indépendant est le suivant :

- ✓ Offrir un espace d'écoute ouvert, accessible et discret à tout membre du sangha qui rencontre de sérieux problèmes liés à l'éthique, que ce soient leurs propres problèmes ou ceux des autres, si aucun avis n'a été donné dans le cadre de l'organisation Rigpa ;
- ✓ Offrir des conseils dans de telles situations ;
- ✓ Agir comme un comité d'appel pour les plaintes qui ont été gérées au sein du sangha de Rigpa ;
- ✓ Faire des recommandations aux bureaux de Rigpa, au Conseil de vision, le(s) bureau(x) s'engageant à agir en fonction de ces recommandations ;

Ce conseil peut être contacté à l'adresse suivante : <independentgrievancecouncil@gmail.com>

Vous trouverez de plus amples détails sur les membres de votre conseil national et du conseil indépendant sur le site web de Rigpa.

Cette procédure de doléance vient de voir le jour et nous vous encourageons à nous faire des retours afin qu'elle prenne place dans les meilleures conditions possibles.

Documents

Ces documents peuvent être utilisés par des membres du sangha individuellement, s'ils font l'expérience de tensions, de conflits avec d'autres membres du sangha, ou par un groupe qui souhaiterait résoudre des tensions ou des conflits au sein du groupe même.

- ✓ Individuellement, support pour une réflexion personnelle : [Appendix – Rigpa Reconciliation - A Practice of Communication Pages 2-7](#)
- ✓ Individuellement, aider à se préparer une conversation directe : [Appendix - Resolving Conflict through Conversation - A Guide to Preparing](#)
- ✓ Individuellement et pour ceux qui travaillent en équipe, un document sur « donner et recevoir du feedback » : [Appendix - Guidelines on Giving and Receiving Feedback](#)
- ✓ Pour les groupes de sangha, une version simplifiée de la pratique de réconciliation de Rigpa, dirigée par une personne, afin de restaurer une harmonie dans le groupe : [Appendix - Simplified Reconciliation Practice](#)